



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 3 novembre 2025 à 19h00 /
2025eko azaroaren 3ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Envoyé en préfecture le 04/11/2025
Reçu en préfecture le 04/11/2025
Publié le
ID : 064-216400655-20251103-2025_48-DE



Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
28 octobre 2025 / 2025eko urriaren 28a	27	19

Etaient présents / Hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Frédéric CARRICABURU, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Xalbat GARAT, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / Ahalmena utzi dutenak :

Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
Didier ISASA (k) à Bénédicte LUBERRIAGA (ri) Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)
Antoine COGNAUD (k) à Marc GRACY (ri)
Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)

Absents / Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2025-48 Noël 2025 des enfants des écoles et de la crèche d'Ascaïn / 2025eko Azkaingo haurtzaindegia eta eskoletako haurren Eguberria

Comme chaque année, il est proposé la participation de la Commune au Noël des enfants de la crèche et des écoles d'ASCAÏN de la manière qui suit :

Achat de jeux Maternelles + gouter pour tous : 3,50 €/enfant + 7 €/enfant des classes maternelles

- Ecole Publique = 1 046,50 € (60 maternelles sur un total de 179 élèves)
- Ecole Ste Marie = 784 € (45 maternelles sur un total de 134 élèves)
- Ikastola = 532 € (39 maternelles sur un total de 74 élèves)
- Crèche = 189 €

Le total de la participation communale pour les 3 écoles + crèche s'élèvera à 2 551,50 €. Pour rappel, le montant total versé pour le Noël 2024 s'est élevé à 2 607,50 €.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

DÉCIDE d'accorder pour le Noël 2025 les sommes suivantes pour l'achat de jouets éducatifs et pour le goûter de chaque enfant :

- **Ecole Publique** par versement au CCP Bordeaux 20041/01001/0255761V022/53 ouvert au nom de : « Association les Hirondelles d'Ascaïn » : 1 046,50 €.
- **Ecole Privée Sainte Marie** par versement au CCP Bordeaux 20041/01001/0327950L022/54 ouvert au nom de : « Association parents d'élèves Ecole Privée Ste Marie » : 784 €.
- **Ikastola** par versement au compte CRCA de Saint Jean-de-Luz 16906/50028/01012640554/97 ouvert au nom de : « Azkaingo Ikastola » : 532€.
- **Crèche** par versement au CRCA d'Urrugne 16906/03004/87012656104/38 ouvert au nom de : « Association Loretzoak » : 189 €.

PRÉCISE que les sommes susdites sont prévues sur le compte 6232 de l'exercice en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER

